



Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Candidatures à déposer avant le 25 juin 2020

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Guerche de Bretagne est un établissement public administratif communal. Il est présidé par le Maire, et dirigé par un conseil d'administration. Ce dernier est constitué de 5 membres du conseil municipal et de 5 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Y participent obligatoirement :

- Un représentant des associations familiales (sur proposition de l'UDAF),
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées,
- Un représentant des personnes handicapées,
- Un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Les associations doivent proposer **au moins trois candidats**.

Celles qui sont intéressées sont invitées à transmettre, **par écrit**, leur liste de candidats (avec leurs coordonnées) à Mme le Maire – 2 rue du Cheval Blanc – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE **au plus tard le 25 juin 2020**.